

Aix-Marseille, laboratoire

Fondées pour dispenser des savoirs et préparer à la recherche, les universités françaises se transforment. Pour se faire une place dans le supermarché mondial de l'enseignement supérieur, les établissements rendus « autonomes » par la réforme de 2007 fusionnent. Les exigences scientifiques et pédagogiques fondamentales se heurtent alors à l'expansion d'une bureaucratie libérale.

PAR CHRISTELLE GÉRAND *

SURPLOMBANT le Vieux-Port de la grâce imposante de son architecture impériale, le siège de la présidence d'Aix-Marseille Université (AMU) donne le ton. L'établissement, né le 1^{er} janvier 2012 de la fusion des universités de Provence, de la Méditerranée et Paul-Cézanne, se targue d'être devenu, avec 74 000 étudiants, la plus grande université francophone du monde. Projet « métropolitain » avant l'heure, il voit sa bannière turquoise et jaune sur fond blanc flotter d'Aix-en-Provence à Marseille.

« Une université à l'ambition internationale », proclame le slogan d'AMU sur toutes les plaquettes publicitaires. La fusion doit permettre aux facultés d'atteindre des tailles suffisantes pour rayonner au-delà des frontières hexagonales. Le mouvement a été amorcé par l'université de Strasbourg en 2009 et soutenu par M^{me} Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur (2007-2011) du gouvernement Fillon, qui s'était juré de « réparer les dégâts de Mai 68 (1) ». « Nous sommes des pastilles, vis de Shanghai », se désolait en juillet 2013 sa successeuse socialiste Geneviève Fioraso (2). Alors que les regroupements entrent en ligne de compte « dans les

classements internationaux de 2015 », la loi du 22 juillet 2013, dite « loi Fioraso », avait donné un an aux universités pour fusionner ou pour se réunir sous forme de communauté ou d'association.

En réalité, selon l'historien Christophe Charle, l'utilité de ces classements « réside moins dans l'information fournie que dans la justification (...) de décisions politiques ou administratives pour forcer les institutions et les personnels à évoluer et à se discipliner en fonction des objectifs fixés d'en haut ». Ils sont ainsi « en complète contradiction avec l'exaltation parallèle de l'autonomie et de l'esprit d'innovation (3) ». Cinq des six critères du classement de Shanghai étant obtenus par comptage (nombre d'anciens élèves ayant reçu un prix Nobel ou une médaille Fields, quantité d'articles publiés dans les revues *Nature* et *Science*...), ce qui favorise les établissements de grande taille, la France fait le pari du gigantisme pour grimper dans le palmarès. AMU a ainsi gagné cent places depuis la fusion. Mais Harvard, Stanford ou le Massachusetts Institute of Technology (MIT), qui caracolent en tête, accueillent entre dix mille et vingt mille étudiants : des chiffres sans commune mesure avec ceux d'AMU.



S E L Ç U K

Retards de salaire pour les vacataires

LE RAPPORT des sénateurs Jacques Gersperrin (Les Républicains) et Dominique Gillot (Parti socialiste) épingle ces « quasi-monstres » dont la conception ne doit rien au hasard : elle s'inscrit dans la logique qui a abouti à la refonte des régions ou à la création des métropoles et des communautés d'agglomération. Le morcellement des institutions serait à l'origine d'une « gabegie » pour les finances publiques ; il faudrait donc se regrouper pour être plus fort, efficace et compétitif à l'échelle internationale. Ces réorganisations supposées « favoriser la mise en commun de compétences » et ainsi permettre des économies sont pourtant coûteuses. Ainsi, sur les mille postes créés en 2015 par le

gouvernement pour l'enseignement supérieur, 348 ont été dévolus au fonctionnement de ces nouvelles structures, indique le rapport réalisé au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (4).

L'université mastodonte est encore en chantier – au propre comme au figuré –, mais son président, M. Yvon Bertrand, peut être satisfait : si l'immense majorité du personnel désapprouvait la fusion lorsqu'il l'a appelée de ses vœux en 2004, les opposants se font de plus en plus rares. « Aix-Marseille Université a acquis une telle visibilité aux niveaux local, national et international que celui qui est contre est un peu couillon », balaie le sexagénaire dans son vaste bureau avec vue sur le large. Pourtant,

après quatre ans d'existence, le rouleau compresseur aux huit mille employés souffre toujours de difficultés logistiques et structurelles.

Un vacataire, intérimaire de la fonction publique qui souhaite garder l'anonymat pour ne pas compromettre ses chances d'être reconduit, se souvient ainsi d'un imbroglio lors des partiels de 2015 : aucun service n'était habilité à conserver les sujets d'examen destinés aux étudiants handicapés. Il a donc dû se « débrouiller » en bricolant une solution avec la « mission handicap » et la scolarité. « On ne savait même pas si c'était légal », confie-t-il dans une salle de la toute nouvelle Maison de la recherche d'Aix-en-Provence.

Le bâtiment, inauguré en grande pompe par M. Jean-Marc Ayrault, alors premier ministre, est aux antipodes du reste du campus, construit dans les années 1960, aujourd'hui maculé de graffitis et dont les installations électriques brinquebalent au plafond. Grâce au plan Campus, passerelle aérienne, patios et bâtiments ultra-modernes remplaceront bientôt les filets de sécurité. AMU fait en effet partie des dix campus

sélectionnés pour ce plan en 2008 ; elle a reçu de l'État 500 millions d'euros, auxquels les collectivités territoriales ont ajouté 300 millions.

En attendant, le jeune vacataire enseignant dans des préfabriqués. Doctorant, il bénéficie d'un statut ambigu d'étudiant-salarié, mais, trois mois après la rentrée 2015, il attendait toujours sa carte d'étudiant, prérequis indispensable pour signer son contrat de vacation. Les cours ayant tout de même commencé, il travaillait « au noir, en somme », et n'avait droit à aucune réduction – en particulier sur la carte de transport ZOU ! Ces multiples problèmes de gestion seraient moins ennuyeux s'ils ne concernaient pas également sa paye... L'université doit au docteur 3 600 euros, une somme déjà majorée pour un semestre passé à donner trois

cours de vingt-quatre heures chacun, plus la préparation et la correction.

Un « personnel administratif » (on ne parle pas de « secrétaires » au sein d'AMU) regrette : « On ne sait pas si les personnes que l'on demande à recruter reçoivent leur contrat, on n'a aucune visibilité là-dessus, mais c'est auprès de nous qu'elles viennent se plaindre. On a le même problème pour la paye. On fait monter les infos au chef, puis au DRH [directeur des ressources humaines] de notre UFR [unité de formation et de recherche], qui fait remonter au DRH de l'université. Tout est géré à la présidence ; les DRH des UFR n'ont même plus accès aux dossiers des personnels, ils servent juste de courroie de transmission. Avant, il y avait des difficultés de paiement car on manquait de personnel. Maintenant on ne sait même pas pourquoi... »

Des conditions de travail dégradées

UN AUTRE « personnel administratif » rebondit sur la multiplication des strates entraînée par la fusion : « Prenons l'exemple de la DEV [Direction des études et de la vie étudiante]. Une information part le lundi de la DEV d'AMU, au [siège du] Pharo. Le temps qu'elle nous arrive, ça prend au moins cinq jours. Si les dossiers sont à remplir sous quinze jours, ça nous met davantage de pression pour les traiter dans les temps. Avant, on avait l'information pratiquement en direct. » M. Bertrand, qui, en plus d'assumer la présidence d'AMU, reste chef de service au centre hospitalier universitaire, dit comprendre le mécontentement : « Je râle souvent contre l'hôpital parce que c'est trop compliqué ; mais, en tant que responsable, j'ai voulu tout connaître avant de déléguer », se justifie-t-il.

En avril 2015, la Confédération générale du travail (CGT) d'AMU a distribué six cents questionnaires pour évaluer la santé des salariés. Sur la centaine de répondants – essentiellement des agents de catégorie C –, 70 % considèrent que leurs conditions de travail se sont dégradées depuis la fusion et s'estiment mal

(1) « Valérie Pécresse : "D'ici à 2012, j'aurai réparé les dégâts de Mai 68" », *Les Échos*, Paris, 27 septembre 2010.

(2) « Le gouvernement regroupe les universités en 25 grands ensembles », *Les Échos*, 22 juillet 2014.

(3) Christophe Charle et Charles Soulié (sous la dir. de), *La Dérégulation universitaire. La construction étatisée des « marchés » des études supérieures dans le monde*, Syllepse, coll. « La politique au scalpel », Paris, 2015.

(4) Avis présenté par M. Jacques Gersperrin et M^{me} Dominique Gillot au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le projet de loi de finances pour 2016, Sénat, Paris, 19 novembre 2015.

9-10-11 SEPTEMBRE 2016
TROIS JOURS POUR REFAIRE LE MONDE.

Fête de l'Humanité
 PARC DÉPARTEMENTAL GEORGES VALBON
 LA COURNEUVE

35 €
 LES 3 JOURS EN PRÉVENTE

FETE.HUMANITE.FR

Humanité, Humanité, Humanité, Zbreck

franc radio france, jfm, info, jazz, rock, hip, world

L'imprimerie
 79, rue de Roissy
 93290 Tremblay-en-France

ACPM OJD
 IMPRIM'VERT

Commission paritaire des publications et agences de presse : n° 0519 D 86051
 ISSN : 0026-9395
PRINTED IN FRANCE

À la disposition des diffuseurs de presse pour modification de service, demandes de réassort ou autre, nos numéros de téléphone verts : Paris : 0 805 050 147
 Banières/province : 0 805 050 146

DANS LES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX

de la fusion des universités

reconnus dans l'établissement ; 68 % déplorent que le travail se fasse dorénavant dans l'urgence, et près de la moitié jugent les directives souvent contradictoires. M. Philippe Blanc, secrétaire général de la CGT d'AMU, estime que son syndicat a aidé une centaine de personnes

restructuration, mon service d'hygiène et de sécurité a eu un responsable, au Pharo, qui donnait tout le travail à l'ingénieur avec lequel je collaborais », regrette cet agent de catégorie C dont le poste a été supprimé après son départ aux collections patrimoniales.

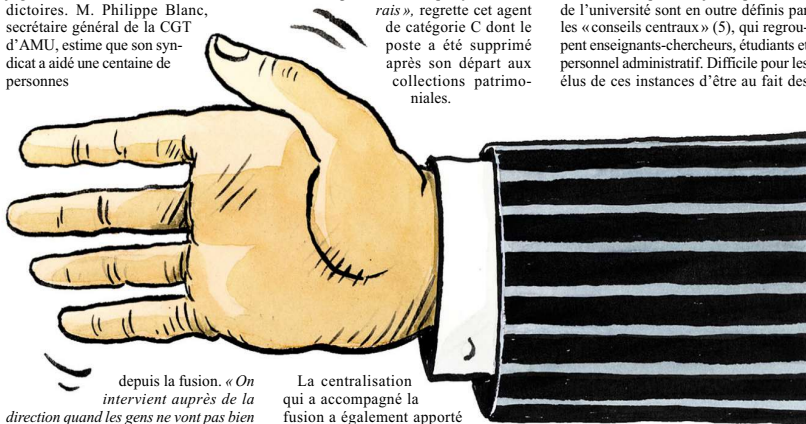
chaque année trois mois à remplir des dossiers administratifs.

Les thématiques et objectifs prioritaires de l'université sont en outre définis par les « conseils centraux » (5), qui regroupent enseignants-chercheurs, étudiants et personnel administratif. Difficile pour les élus de ces instances d'être au fait des

qu'elles aient à justifier d'aucune dépense, « juste pour qu'elles existent ». Ancien de l'association des étudiants en médecine, M. Argence confirme : « Lorsque je portais des projets avant la création d'AMU, on peinait à obtenir des fonds, et ils étaient moins importants qu'aujourd'hui. Si on voulait avoir un budget conséquent, il fallait passer par trois commissions, au lieu d'une seule depuis la fusion. » Les étudiants sont plutôt satisfaits de leurs associations et des nouveaux équipements mis à leur disposition ; mais le jour où ils arboreront les sweat-shirts ou les besaces siglées AMU, mis en vente par l'université sur le modèle de ses prestigieuses concurrentes américaines, semble encore loin.

régionale de l'emploi chez Électricité de France (EDF), a aussi fait son entrée au conseil d'administration d'AMU en janvier 2016, ainsi que M. Johan Benciunga, le président de l'Union pour les entreprises des Bouches-du-Rhône, une émanation du Mouvement des entreprises de France (Medef).

« En échange des capitaux qu'elles ont à présent à récolter auprès des entreprises, les universités doivent adapter leurs offres de formation aux besoins de l'économie, c'est-à-dire d'abord aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre. Il leur revient, pour dire les choses autrement, d'assurer l'employabilité des futurs salariés », écrit l'historien Christophe Granger (7). Les entreprises partenaires poussent à des formations utilitaristes. Ainsi, EDF s'est fait tailler des diplômés sur mesure avec les masters « Modélisation et expérimentation des matériaux pour le nucléaire » et « Génie des procédés appliqués au nucléaire ». Pour le chercheur, ce changement de paradigme est lié au fait que « les universités ne disent plus qu'elles enseignent : elles prétendent assurer l'insertion professionnelle de leurs étudiants-clients. Elles n'osent plus dire qu'elles dispensent du savoir : elles vendent un à-valoir sur le marché du travail. »



depuis la fusion. « On intervient auprès de la direction quand les gens ne vont pas bien et doivent changer de service, explique-t-il. Les personnels ont fait des choix par défaut, mais, une fois qu'ils ont été mutés, leur poste ne correspondait pas forcément à leurs compétences, ou alors ils ne s'entendaient pas avec leur hiérarchie, dont le management est devenu de plus en plus agressif. » Lui-même a dû changer de service : avec les doublons qu'a aussi créés la fusion, il a fait un *burn-out* (ou syndrome d'épuisement professionnel par l'ennui). « Avec la

La centralisation qui a accompagné la fusion a également apporté son lot de lourdeurs administratives pour les enseignants et les étudiants. La demande pour installer une table sur l'un des campus pour un événement quelconque requiert dorénavant trois semaines de délai, le temps d'être validée par tous les échelons. Obtenir un ordre de mission pour se rendre à un colloque relève du parcours du combattant. Même les photocopies nécessitent dorénavant des bons de commande.

dossiers : « Nous votons de façon globale, sur des tableaux qui

contiennent des listes de cent à cent cinquante dossiers », précise Philippe Blache. Le président Berland, réélu au premier tour pour quatre ans (avec 27 voix contre 5 et 4 bulletins blancs ou nuls), le 5 janvier 2016, n'a pour ainsi dire pas d'opposition au sein du conseil d'administration, qui prend pour finir toutes les décisions ; ces conseils ont donc tout d'une chambre d'enregistrement. M. Tom Oroffino, étudiant en sociologie et élu de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), enrage : « Quand on manifeste notre désaccord, ça n'a aucune conséquence. » La Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), le syndicat étudiant largement majoritaire à AMU, s'y est d'ailleurs résignée et préfère éviter toute contestation. « Ce n'est pas sur notre vote que ça se joue, remarque l'un de ses représentants, M. Renaud Argence. Aussi, nous préférons dire que nous avons des doutes ou qu'il faudrait retravailler un point particulier que de voter contre, car on sait que ça ne changera rien, mais que ce pourrait être préjudiciable à nos relations de travail par la suite. »

Pour M. Oroffino, la présidence s'est « mis les étudiants dans la poche » en attribuant aux associations une subvention de fonctionnement de 300 euros sans

Un à-valoir sur le marché du travail

IL EST CEPENDANT DES DOSSIERS sur lesquels l'administration centrale se montre redoutablement rapide et efficace : les « investissements d'avenir », appels à projets gouvernementaux dotés de 22 milliards d'euros. Ces fonds visent à faire émerger « des pôles capables de rivaliser avec les plus grandes universités du monde ». AMU a fait partie des huit universités sélectionnées : en 2012, elle a reçu 750 millions d'euros – une dotation reconduite en avril 2016 et s'avère l'une des grandes bénéficiaires des « politiques d'excellence » (lire l'article ci-dessous).

Le système de financement par projets favorise le « clientélisme », regrette Philippe Blache, directeur du laboratoire Parole et langage. Certes, la présidence ne joue aucun rôle dans l'acceptation des

appels à projets. Toutefois, si les experts externes évaluant les projets estiment, par exemple, que vingt d'entre eux méritent d'être financés mais que seuls dix peuvent l'être, le choix final est fait en interne. « Aujourd'hui, le lieu essentiel de décisions est la présidence. Une décentralisation serait indispensable – il en va de la survie même de la vie démocratique de l'université », poursuit cet ancien élu au conseil scientifique d'AMU. Il souligne un « manque de confiance dans les instances intermédiaires », qu'il s'agisse des facultés, des départements d'enseignement ou des laboratoires de recherche, « sans cesse obligés de monter des dossiers, d'exposer des demandes pour répondre à une vision selon laquelle tout doit remonter au niveau central ». Il estime qu'il passe

Illusion d'interdisciplinarité

OPÉRÉE en partie au nom d'une meilleure lisibilité de l'offre de formation, notamment en sciences, la fusion n'a pas toujours eu l'effet escompté. Ainsi, Delphine Thibault, responsable de la licence « Sciences de la vie et de la Terre », regrette cette dénomination : « Auparavant, à Marseille, nous avions une spécificité autour des sciences de la mer qui était de fait très lisible. » Conséquence collatérale de la fusion, divers parcours ont été regroupés et le ministère n'a pas accepté d'intituler précisément : « Cela nous demande plus de démarches pour nous faire connaître aux niveaux régional et national. »

Toutefois, la crainte principale des opposants à la fusion, une baisse de l'offre de formation pour réduire les coûts, ne s'est pas réalisée. Si certaines options ont été supprimées, c'est « faute de combattants », indique Michèle Gally, responsable du master lettres. La méfiance reste pourtant de mise. En effet, l'offre de formation actuelle a été créée en 2011, avant la fusion. Elle la prenait en

compte en supprimant les filières qui existaient à plusieurs endroits, en particulier en sciences. Mais, pour 2018, les mots d'ordre sont la mutualisation et l'interdisciplinarité.

« Les nuages s'accumulent peut-être à l'horizon », estime Michèle Gally. Pour elle, « cette fausse cohérence et cette illusion d'interdisciplinarité nuisent à la recherche et même à la formation ». Alors que les thématiques envisagées concernent notamment le big data et les villes connectées, une partie du secteur sciences humaines et sociales s'inquiète à l'idée de devenir la cinquième roue du carrosse.

CHRISTELLE GÉRAND.

(5) Le conseil d'administration de l'université, le conseil des études et de la vie universitaires et le conseil scientifique.

(6) « Fioraso : "Il faut ouvrir les universités aux entreprises" », Les Échos, 26 novembre 2012.

(7) Christophe Granger, *La Destruction de l'université française*, La Fabrique, Paris, 2015.

La loterie des appels à projets

LES « INVESTISSEMENTS d'avenir » se déclinent en « initiatives d'excellence » (Idex), qui permettent d'obtenir des fonds pour financer des laboratoires d'excellence (Labex) et des « équipements d'excellence » (Equipex). Au jeu des appels à projets, Aix-Marseille Université (AMU) est un concurrent redoutable : elle a obtenu vingt-deux Labex et onze Equipex. La résidie toute l'ambiguïté des regroupements d'établissements voulus par le gouvernement français (lire l'article ci-dessus). Ils sont coûteux : à Aix-Marseille, l'harmonisation à la hausse du régime indemnitaire du personnel, le rachat des licences, la réfection des locaux et la mise en place des logiciels communs ont nécessité 10 millions d'euros, ponctionnés sur le fonds de roulement (1). Mais ils permettent d'engranger les importantes sommes dévolues aux « initiatives d'excellence », qui « privilégient clairement la fusion des universités en un seul site », comme le relevaient vingt et un présidents d'université (2). « Les choix faits établissent clairement une volonté de concentration des moyens au profit d'universités dites de recherche "de rang mondial" situées au sein des métropoles... à l'image d'AMU, constataient-ils.

Mêlant les approches philosophique, historique et physique, notamment autour de thèmes transversaux comme l'environnement, la licence « Sciences et humanités » fait partie des projets qui ont bénéficié du label « initiative d'excellence » : « Des sommes colossales réservées à quelques établissements et, au sein de ces établissements, à quelques secteurs », résume Mathieu Brunet, codirecteur de ce cursus. Pour ce maître de conférences à cheval sur cette formation « d'excellence » et sur le cursus classique, il est « difficile d'assumer

que des moyens importants soient déployés pour soixante étudiants alors que la masse n'a pas grand-chose à se mettre sous la dent ».

Toutes « autonomes » depuis 2012, les universités peinent en effet à exercer leurs « responsabilités et compétences élargies », en particulier la gestion de la masse salariale, qui augmente mécaniquement chaque année avec l'ancienneté des fonctionnaires. Ce phénomène n'a été que partiellement pris en compte par l'État : la non-compensation représente au total 98 millions d'euros, qui ont dû être pris en charge par les universités concernées, rapportent les sénateurs Jacques Gasperrin et Dominique Gillot (3).

POUR FAIRE face à cette difficulté, AMU et les autres universités transforment beaucoup de postes de titulaire en postes ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche), contrats d'un an renouvelables une fois et rémunérés au lance-pierre (4). Leur nombre ? « Confidentiel », botte en touche la direction des ressources humaines. Le « soutien de base », dotation de début d'année au montant fixe qui doit permettre aux laboratoires de financer leurs factures d'électricité comme leurs missions, a été fortement réduit au niveau national. Conséquence de la difficulté, AMU a augmenté cette dotation de 30 % en moyenne, en particulier pour les sciences sociales, qui peinent à obtenir d'autres sources de financement via les appels à projets gérés par l'Agence nationale de la recherche (ANR), dont les fonds diminuent également : de 728,9 millions d'euros en 2012 à 555,1 millions d'euros en 2016.

Pour Philippe Delaporte, directeur du laboratoire LP3 (Laser, plasma et procédés photoniques), gagner des appels à projets est vital : « Un laser coûte deux fois le soutien de base d'une année », détaille-t-il en montrant l'écran de surveillance face à son bureau, qui donne sur une salle contenant 2 millions d'euros d'équipement. Derrière la fenêtre, le mont Puget surplombe le parc national des Calanques. Delaporte regrette que le taux de succès lors de ces appels ne soit que de 8 %, dans la mesure où un an s'écoule entre le dépôt des préprojets et l'attribution du financement. « Les chercheurs exposent d'abord leur projet en cinq pages et l'envoient à des rapporteurs. S'il est présélectionné, il faut le détailler en trente pages, dont une partie "Calcul du budget et propriété intellectuelle" faite avec – voire parfois par – les services administratifs du CNRS [Centre national de la recherche scientifique] et de l'université. Ça consomme du temps, donc de l'argent, pour quelque chose qui relève un peu de la loterie », estime-t-il.

CE FONCTIONNEMENT par projets qui oriente les recherches constitue une fausse bonne idée, selon de nombreux universitaires. Le physicien Albert Fert soulignait par exemple que ce modèle n'aurait pas permis de financer ses travaux, alors « loin des thèmes à la mode ». « Je n'ai pas démarré mes travaux [sur les multicouches magnétiques] en me disant que j'allais augmenter la capacité de stockage des disques durs. Le paysage final n'est jamais visible du point de départ », soulignait-il en 2007, après

avoir reçu le prix Nobel (5). Pour l'historien Christophe Granger, la recherche par projets subvertit même « les formes élémentaires de la vie scientifique » : « En privilégiant la science biomédicale, et en son sein la recherche contre le cancer, et en son sein encore la génétique au détriment des approches métaboliques, en privilégiant les "nouvelles technologies" et les sciences de l'environnement, en imposant partout, et tout spécialement au sein des sciences humaines et sociales, l'empire des neurosciences et de leur instrumentalisation (neuro-histoire, neurodroit, etc.), l'actuelle politique de la recherche anéantit le nécessaire pluralisme des objets, des méthodes et des raisonnements qui est au principe de l'intellection [la compréhension] scientifique du monde (6). »

C. G.

(1) Compte sur lequel les universités doivent légalement garder l'équivalent d'un mois de fonctionnement.

(2) « Quel avenir pour l'enseignement supérieur et la recherche français ? », Mediapart.fr, 29 mai 2015.

(3) Avis présenté par M. Jacques Gasperrin et M^{me} Dominique Gillot au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le projet de loi de finances pour 2016, Sénat, Paris, 19 novembre 2015.

(4) Un ATER à plein temps (128 heures de cours ou 192 heures de travaux dirigés par an) est rémunéré environ 1 650 euros net. Pour un chargé d'enseignement identique, un maître de conférences avec trois ans d'ancienneté perçoit près de 2 200 euros.

(5) « Le Prix Nobel Albert Fert plaide pour une recherche libre », *Le Monde*, 25 octobre 2007.

(6) Christophe Granger, *La Destruction de l'université française*, La Fabrique, Paris, 2015.